

S'inscrire à la formation d'ES

Si vous n'êtes pas salarié(e), les inscriptions s'effectuent sur
www.parcoursup.fr de janvier à mars

Si vous êtes salarié(e) **ayant un financement de votre formation par l'employeur ou l'OPCO** (CDI, CDD, Contrat de professionnalisation, Compte Personnel de Formation ou CPF), les inscriptions s'effectuent sur

www.irts-fc.fr de janvier à mars

Modalités de sélection

Dossier de candidature + entretien de motivation

Étude de dossier

1 note sur 20 (Coefficient 1)

En amont de l'entretien, la commission d'examen se prononcera sur les éléments constituant le dossier.

Entretien

2 notes sur 20 (Coefficient 4) - durée 30 min

Chaque candidat présente à deux examinateurs (un formateur et un professionnel), les liens qu'il peut établir avec la formation et le métier. Il soutient et développe sa réflexion en tenant compte des questions et remarques des examinateurs. Le candidat est évalué sur les deux critères suivants :

- motivation et aptitude pour les formations du travail social
- motivation et aptitude pour l'exercice des métiers du travail social.

La note de l'étude du dossier (coef. 1) et la moyenne des deux notes d'entretien (coef. 4) constitue la note d'admission.

Autres possibilités

Post JURY VAE - par la voie de la formation

En cas de validation partielle, vous avez la possibilité de suivre uniquement le(s) DC manquant(s)

FORMATION PROFESSIONNELLE CONTINUE (FPC)

Dans le cadre de la FPC, vous pouvez vous inscrire à certains modules de la formation d'ES.

Se renseigner

Vous avez besoin d'informations concernant les métiers, votre orientation et les modes d'accès à la formation

Contactez le service Information/orientation

Fabrice BOUTEILLER : 03 81 41 67 56

fabrice.bouteiller@irts-fc.fr

Vous souhaitez des informations concernant les modalités de sélection

Contactez le service sélection

Karine LAUZET : 03 81 41 61 08

Fabienne SARRAZIN : 03 81 41 61 07

selection@irts-fc.fr

Vous souhaitez des informations concernant l'accessibilité à la formation

Contactez le référent handicap

Chantal MAGNET : chantal.magnenet@irts-fc.fr

Venez nous rencontrer

Pour découvrir les métiers de l'intervention sociale, l'IRTS de Franche-Comté organise des réunions mensuelles d'information collective, une journée portes ouvertes et participe aux forums d'information régionaux, venez nous rencontrer.

Consultez les dates sur notre site WWW.irts-fc.fr

L'IRTS de Franche-Comté est membre
du réseau UNAFORIS

UNAFORIS

Union Nationale des Acteurs de Formation
et de Recherche en Intervention Sociale
Plateforme UNAFORIS
Bourgogne - Franche-Comté

18/10/21

RÉGION
BOURGOGNE
FRANCHE
COMTE

DIPLOME CONFÉRANT GRADE DE LICENCE CONTRÔLÉ PAR L'ÉTAT

ES

Éducateur spécialisé

Diplôme d'État de niveau 6
(niveau II grade licence)

Formation accessible aux :

- lycéens / étudiants,
- demandeurs d'emploi,
- salariés,
- apprentis.

Diplôme accessible par la VAE

Taux de réussite
91 %
Diplôme 2022

irts
FRANCHE-COMTE

IRTS de Franche-Comté
1 rue Alfred de Vigny - Besançon

Le métier

L'éducateur spécialisé est un professionnel du travail social. Il exerce dans le cadre d'un mandat et de missions institutionnelles. Il accompagne, dans une démarche éducative et sociale globale, des personnes, des groupes ou des familles en difficulté dans le développement de leurs capacités de socialisation, d'autonomie, d'intégration ou d'insertion.

L'éducateur spécialisé intervient dans une démarche éthique dans le respect de l'altérité. Il favorise l'instauration d'une relation à l'autre en adoptant une démarche réflexive sur ses pratiques professionnelles. Il s'inscrit dans une analyse partagée de sa pratique professionnelle dans le respect de la confidentialité des informations concernant les personnes.

L'éducateur spécialisé intervient dans le cadre des politiques partenariales de prévention, de protection et d'insertion.

Il travaille au sein d'une équipe pluridisciplinaire ou pluriprofessionnelle. Son intervention s'effectue dans le respect du projet institutionnel et de l'expression de la demande des personnes accompagnées.

En fonction de son cadre institutionnel et de ses missions, il est amené à organiser et/ou coordonner des projets et/ou mobiliser des équipes dans la mise en place d'actions socio-éducatives en interne ou dans le cadre de travail en partenariat. Il est en lien avec des partenaires et des réseaux d'acteurs du territoire.

L'éducateur spécialisé est en veille et développe une expertise sur les évolutions du secteur ou de l'environnement dans lequel il agit et intervient. Il intègre les évolutions dans son activité et dans ses modes d'intervention et partage ses analyses avec les acteurs concernés.

La formation

Une formation de 3 ans en alternance de septembre N à juin N+3 *

- **1450 h** de formation théorique réparties en 4 Domaines de formation (DF)
- **2100 h** de formation pratique

Formation théorique 1450 h	DF 1 500 h	La relation éducative spécialisée
	DF 2 400 h	Conception et conduite de projets éducatifs spécialisés
	DF 3 300 h	Travail en équipe pluriprofessionnelle et communication professionnelle
	DF 4 250 h	Dynamiques interinstitutionnelles, partenariats et réseaux
Formation pratique 2100 h	}	60 semaines de stage sur 3 ans

*** En fonction des diplômes déjà obtenus, un parcours partiel peut vous être proposé (dispenses, allègements)**

Une expérience à l'étranger, un plus dans la formation

L'IRTS de Franche-Comté encourage la mobilité internationale. Que ce soit pour un stage ou la réalisation d'un semestre d'étude à l'étranger, le service des relations internationales accompagne chaque étudiant/stagiaire dans son projet.

Les conditions d'accès

Peuvent être admis en formation les candidats remplissant au moins une des conditions suivantes :

- Etre titulaire du baccalauréat ou justifier de sa possession à l'entrée en formation
 - Etre titulaire d'un diplôme, certificat ou titre homologué ou inscrit au Répertoire national des certifications professionnelles au moins de niveau IV
 - Bénéficier d'une validation de leurs études, de leurs expériences professionnelles ou de leurs acquis personnels, en application de l'article L.613-5 du code de l'éducation.
- Pour cela vous pouvez entreprendre une démarche de Validation des Acquis Professionnels (VAP) :
- Inscription à la VAP. Retrait et dépôt d'un dossier d'inscription au service sélection : selection@irts-fc.fr
 - Constitution d'un dossier présentant les différentes expériences et mettant en évidence les acquis
 - Après examen du dossier, une commission de validation des acquis autorise le candidat à s'inscrire ou non à la sélection.

Le financement de la formation

- Conseil régional Bourgogne-Franche-Comté
- Plan de développement des compétences de l'employeur
- CPF
- Financement personnel

Co-financement possible